



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Tel 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 mars 2017 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date de convocation du conseil municipal : **17 mars 2017**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Guy **DEGREEF**, Hélène **DEGREEF**, Gontrand **DELIASSUS**, Gaëtan **HOCHART**, Anne **LAURENT**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**

Étaient excusés :

Mailys **CHABRUN** a donné pouvoir à Régis **SIROT**
Christophe **REGEON** a donné pouvoir à Gontrand **DELIASSUS**
Frédéric **FAUCHARD**, Timothy **KING**, Patricia **RAVAILLAULT**

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 16 février 2017

Finances :

- Approbation des Comptes de Gestion 2016
- Approbation des Comptes Administratifs 2016 (principal et annexes)
- Affectations des résultats 2016
- Présentation et vote des Budgets Primitifs (principal et annexes) 2017
- Vote des Taux d'imposition 2017

Administration :

- Indemnités des élus
- Contrat représentation spectacle du 8 juillet
- Convention tripartite SIMER
- Contrat SOREGIES IDEA
- Levée de prescription SOREGIES
- Zonage agricole « Zone défavorisée »

Questions diverses

- Ouverture du chemin de Saint-Jean

Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Finances

Madame BROSSARD, Comptable Principale de Lussac-les-Châteaux, présente l'ensemble des comptes budgétaires et leurs annexes.

Vote des Comptes de Gestion 2016

Les résultats des comptes administratifs 2016 sont conformes aux comptes de gestion du Centre des Finances de Lussac-les-Châteaux.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibérations

Vote des Comptes Administratifs 2016

Situation satisfaisante des résultats.

<i>Désignation</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Ensemble</i>
Commune	741 663,45	347 131,60	1 088 795,05
Centre d'Accueil	190 611,42	-5 159,27	185 452,15
Service Assainissement	158 664,19	234 437,21	393 101,40
Résidence des 4 Vents	97 123,53	-67 433,41	29 690,12
Epicerie	8 102,02	3 379,84	11 481,86
TOTAL	1 196 164,61	512 355,97	1 708 520,58

Accord du conseil à l'unanimité, le maire s'étant retiré - Délibérations

Affectations des résultats 2016

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les dépenses et les recettes de fonctionnement).

<i>Désignation</i>	<i>Excédent Cumulé de Fonctionnement 2016</i>	<i>Affectation Complémentaire en Réserve - Article 1068</i>	<i>Affectation à Excédent ou au Déficit Reportés Articles 002</i>	<i>Excédent de l'investissement 2016 Reporté – Article 001</i>
COMMUNE	741 663,45	0,00	741 663,45	347 131,60
CENTRE D'ACCUEIL	190 611,42	5 159,27	185 452,15	-5 159,27
SERVICE ASSAINISSEMENT	158 664,19	0,00	158 664,19	234 437,21
RESIDENCE DES 4 VENTS	97 123,63	0,00	97 123,63	-67 433,41
EPICERIE	8 102,02	0,00	8 102,02	3 379,84

Accord du conseil à l'unanimité - Délibérations

Présentation des budgets uniques 2017

Les sections sont équilibrées en recettes et en dépenses à la somme de :

<i>Désignation</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Commune	1 431 684,00	899 997,00
Centre d'Accueil	213 500,00	184 000,00
Service Assainissement	209 920,00	273 600,00
Résidence des 4 Vents	184 857,94	134 866,82
Epicerie	9 313,00	24 637,00

Accord du conseil à l'unanimité - Délibérations

Vote de la fiscalité locale 2017

Le maire propose le maintien des taux actuels. Le produit des impôts locaux s'élève à la somme de **182.438 €**.

<i>Taxes</i>	<i>Taux Votés</i>	<i>Bases d'Imposition prévisionnelles 2016</i>	<i>Produit Correspondant</i>
Habitation	14,77%	738 800	109 121
Foncière (Bâti)	8,65%	525 200	45 430
Foncière (Non Bâti)	20,52%	135 900	27 887
TOTAL IMPOTS LOCAUX			182 438

Le conseil, par 1 abstention et 10 voix pour, donne son accord pour le maintien des taux qui restent donc inchangés - Délibération

Administration

Indemnités des élus

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué. Le premier facteur de cette évolution est l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique, passant de **1015** à **1022**. En effet, cet indice sert de base de calcul pour l'indemnité de fonction des élus. La réforme de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations a eu pour conséquence d'augmenter la rémunération des fonctionnaires et notamment l'indice brut terminale de la fonction publique.

Une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Contrat représentation spectacle du 8 juillet

Comme chaque année la commune organise son feu d'artifice le samedi précédant la fête nationale, soit pour 2017, le 8 juillet. La compagnie « New Orleans Society » qui joue sur un registre de jazz, a été choisie pour participer à l'animation de cette manifestation.

Aussi, un contrat de cession de droits de représentation a été établi entre le producteur « Compagnie TC Spectacles » et l'organisateur « Mairie de Persac ». Cette prestation s'élève à 1.765 € TTC. Une participation du Département a été demandée à hauteur de 50%, elle peut être accordée aux communes de moins de 1 000 habitants.

Le Maire propose au conseil de signer ce contrat.

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le contrat de cession de droits de représentation de spectacle « New Orleans Society » - Délibération

Gilles THOMAS ajoute que le repas sera une paella accompagnée de sangria.

Convention tripartie SIMER

Le développement du compostage est un des leviers d'action essentiel du programme de prévention des déchets du SIMER. Afin de faire connaître au mieux la technique du compostage aux jeunes générations, le SIMER équipe gracieusement les écoles d'une zone de compostage. La mise en place d'un tel équipement a un objectif pédagogique et un objectif quantitatif qui est de réduire les déchets produits.

L'environnement et le développement durable font partie de l'un des axes du PEDT, ce dispositif pourra aussi s'inscrire dans le cadre des activités périscolaires.

Afin de mettre en place ce dispositif, Madame Hélène DEGREEF propose de signer une convention tripartite entre le SIMER, la Commune et l'Ecole. Cette convention s'étend jusqu'au 31 décembre 2017.

S'agissant de la gestion quotidienne de la zone de compostage, l'apport de matières sèches sera réalisé par l'école. La commune s'engage à brasser le compost une fois par mois afin de permettre une bonne aération de ce dernier. Lors des vacances estivales, la commune de Persac devra prendre le relai pour la gestion de la zone de compostage.

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention tripartite avec le SIMER, l'école de Persac et la commune. – Délibération

Contrat SOREGIES IDEA

Lors du Comité Syndical ENERGIES VIENNE du 6 décembre 2016, SOREGIES a décidé du lancement de l'offre SOREGIES IDEA permettant à tous les clients qui le souhaiteraient de bénéficier d'une offre de marché en économisant 10% sur le montant hors taxes de leur facture d'électricité.

La commune de Persac étant titulaire de contrats auprès de SOREGIES, peut également profiter de tous les avantages de cette offre de fourniture d'électricité, sans interventions sur les compteurs – tout en pouvant revenir au tarif réglementé à tout moment, sans frais, sur simple demande.

Afin de bénéficier de cette économie sur l'ensemble des contrats communaux Tarif Bleu (Eclairage Public et Bâtiments), le Maire propose au conseil municipal d'accepter les conditions particulières de fourniture et d'acheminement d'électricité à prix libre et de l'autoriser à signer le contrat SOREGIES IDEA conclut pour une durée de 1 an. A noter que le montant total de la consommation d'électricité est de 30 192 €.

Accord du conseil, par 6 voix pour et 5 abstentions pour autoriser le Maire à signer le contrat SOREGIES IDEA. – Délibération

Levée de prescription SOREGIES

En application du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, la trésorerie informe qu'après les contrôles effectués sur le mandat 145/2017, il n'a pas pu être pris en charge. En effet, le règlement de la facture N° CF3/13000006 du 11 janvier 2013, émanant du tiers Soregies, d'un montant de 776,54 euros est atteint par la prescription quadriennale applicable en matière de prise en charge de dépense par l'ordonnateur.

Aussi après vérification, le service administratif a constaté que cette facture relative à l'entretien et diagnostic d'homologation des lignes de vie du terrain de foot, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, n'a jamais été honorée.

Afin de prendre en charge cette dépense, il convient de prendre une délibération par laquelle l'assemblée délibérante lève la prescription relative à ce paiement atteint de la déchéance quadriennale. Par courriel, Madame la Trésorière a également émis un avis favorable à cette levée.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Zonage agricole – « Zone défavorisée »

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du fonctionnement des ICHN (Indemnités compensatrices du Handicap Naturel) et la situation des éleveurs et agriculteurs de la commune.

Conformément aux exigences européennes de revoir les zones défavorisées simples, le ministère de l'agriculture a présenté le 22 septembre 2016 une première ébauche de la nouvelle carte de ces « zones soumises à contraintes naturelles » basée sur des critères d'analyse européens, et dispose d'un an pour définir des « zones de contraintes spécifiques » basées sur des critères nationaux, négociables au sein de chaque Etat membre. L'ensemble du nouveau zonage s'appliquera en 2018, et conditionnera le versement d'aides aux exploitations agricoles dans ces zones pour une période de plusieurs années (le dernier zonage ayant eu cours de 1976 à 2016).

Les indemnités de handicaps naturels représentent jusqu'à 25 % du revenu des exploitations, et l'actuel zonage est vital pour de nombreuses exploitations d'élevage. Elles participent au maintien de l'élevage du Département de la Vienne, et compensent les répercussions économiques des contraintes pédoclimatiques sur les rendements des fourrages et des cultures.

La suppression des indemnités entraînerait une baisse importante du revenu et viendrait fragiliser les filières viandes des territoires, impactant la chaîne complète, allant de la production à la consommation.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération afin de demander à ce que les critères pris en compte prennent en totalité les zones intermédiaires afin que ce nouveau zonage ne crée pas de préjudice financier aux agriculteurs éleveurs.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Questions Diverses

Ouverture du Chemin de Saint-Jean

Dans le cadre de l'amélioration des chemins de randonnées et de leur interconnexion, il a été décidé de relier le hameau de Saint-Jean à la route de Nérignac vers Favard.

Il s'avère qu'une partie de ce chemin communal, existant au niveau du plan cadastral, n'est plus repérable au sol. Jean-Luc COIFFARD demande l'autorisation au conseil municipal de contacter l'exploitant agricole qui cultive les terres afin d'étudier avec lui une jonction entre ces voies existantes.

Information VIGIPIRATE « Printemps 2017 »

Le maire a reçu une note sur la posture « VIGIPIRATE » qui est renforcé au vu du contexte des vulnérabilités propres au deuxième trimestre 2017.

Ouverture de la saison de pêche à l'étang

Il est rappelé que les volontaires seront les bienvenus samedi matin pour la vente des cartes à l'occasion de l'ouverture de la saison de pêche à l'étang.

Fin de séance 00 h 30.